

Cinquième partie

RECOMMANDATIONS ET PISTES D'ADAPTATION

A. RECOMMANDATIONS

1. Le constat : aucune preuve de durabilité

En examinant de façon précise les différentes caractéristiques des pêches profondes, il apparaît que :

=> Des espèces profondes inadaptées à l'exploitation commerciale

- Les espèces et les milieux profonds sont caractérisés par des paramètres biologiques qui les distinguent des écosystèmes et espèces de surface : une faible productivité, une grande longévité, une reproduction tardive, une fécondité basse, un recrutement épisodique et souvent inconnu, qui expliquent leur très faible résilience et leur forte vulnérabilité à l'exploitation.

- 100% des espèces profondes commercialisées se trouvent en dehors des limites de sûreté biologique.

- De nombreuses espèces profondes sont menacées d'extinction, y compris des espèces commerciales. Il est possible qu'un grand nombre d'espèces profondes, ciblées ou non, répondraient aux critères de l'UICN si elles étaient évaluées, ce qui n'est généralement pas le cas.

=> La pêche profonde n'est pas écosystémique :

- Les captures accessoires et les espèces impactées sont nombreuses : jusqu'à une centaine d'espèces (hors organismes sessiles) sont affectées par la pêche profonde pour une poignée d'espèces ciblées ou commercialisées. Quelques espèces sont considérées effondrées ou au bord de l'effondrement. Le cas des requins profonds est particulièrement préoccupant. Les pêches profondes attrapent ainsi couramment des animaux en "danger critique d'extinction" (le stade qui précède l'extinction.)

- L'impact écologique de la pêche profonde sur le milieu est indéniable. La pêche profonde, en particulier celle au chalut profond, est reconnue comme une des pêches les plus destructrices par les scientifiques. Elle endommage des écosystèmes et organismes plurimillénaires en un seul passage de chalut alors que le temps de rétablissement de ces communautés est très difficile à chiffrer mais se compte vraisemblablement en siècles plutôt qu'en décennies. Le groupe de recherche européen Hermione estime que les écosystèmes

profonds les plus vulnérables peuvent ne pas se régénérer du tout après le passage d'un chalut.¹

=> La pêche profonde répond à une logique d'extraction jusqu'à épuisement ('biological mining' ou 'fishing to destruction') :

Le cycle de "boom and bust", nécessitant moins de 10 ans pour épuiser un stock local, qui caractérise les pêcheries aux abords des monts sous-marins, répond d'une logique d'extraction jusqu'à épuisement ('biological mining') qui ne concerne pas que les espèces agrégatives. Même si les pêches françaises ne se sont pas généralement développées autour de monts sous-marins, elles ont néanmoins ciblé en partie des agrégations et ainsi suivi le modèle d'épuisement localisé et rapide des stocks, ce qu'indiquent les chiffres des déclinés de populations et de réduction des tailles vus dans les parties antérieures de ce document.

=> Niveaux de capture bas, rentabilité questionnable :

Les niveaux de capture potentiellement durables sont si bas que la rentabilité économique est alors remise en cause, comme l'a rappelé la Commission européenne : « De nombreux stocks d'eau profonde ont une si faible productivité que les niveaux d'exploitation soutenables sont probablement trop bas pour permettre l'activité d'une pêcherie économiquement viable » (COM (2007) 30).

Le projet de recherche européen Hermione fait le même constat : « Fishing to destruction (biological mining) or not fishing at all are the two economically viable options. (...) Establishing economically viable sustainable fisheries seems unlikely. As this approach has failed with shallow-water species, its chance of success with deep-sea species is vanishingly small due to the higher cost of fishing and lower sustainable yields.² »

Pour cette raison, certains chercheurs proposent que les espèces profondes soient envisagées comme des ressources non-renouvelables :

“ Subsidies by government are only the removal of resources from a more productive ecosystem to carry on non-productive activities in ecosystems where that activity cannot be supported from within. This is not sustainability.

Thus the deep-sea fishery should not be considered a fishery at all. There is a much stronger analogy to a mining operation wherein an ore body is exploited to depletion and then new sources (mines, virgin stocks) are sought. And the deep-sea fishery will remain a mining operation as long as ultimate technology is employed as the main tool in its prosecution.³ »

=> Un profil économique fragile :

De par l'éloignement des lieux de pêche et l'outil le plus fréquemment utilisé (le chalut de fond), les pêches profondes sont très fortement consommatrices de carburant et ont de ce fait une rentabilité médiocre et un bilan carbone très lourd. La plupart des pêches profondes ne seraient pas rentables sans aides publiques.

Le document de consultation sur la réforme du régime d'accès des pêches profondes⁴ met en lumière la fragilité économique du secteur : "important fisheries have dramatically

¹ « Deep-sea habitats take a very long time to establish (hundreds to thousands of years) and thus cannot regenerate following bottom impact fishing. (...) Recovery of cold-water coral ecosystems from fishing impacts is likely to be very slow and potentially impossible. » Questionnaire Hermione.

² Questionnaire HERMIONE.

³ Merrett, N.R. and R.L. Haedrich. 1997. Deep-Sea Demersal Fish and Fisheries. Chapman & Hall, London. 282 pp. in Chapter 8, Pandora's Box: reflections on the future, page 228.

⁴ Envoyé par la DG Mare le 18 décembre 2009.

declined and the fleets are struggling with earning the costs of long-distance journeys, especially when trawling”.

Le chalut constitue la faiblesse structurelle de cette activité. Mis en cause par de multiples instances pour sa non sélectivité et son impact sur les habitats, il grève le bilan économique des entreprises de pêche, et ce d'autant plus que le prix du gasoil augmente.

=> La pêche profonde bafoue le principe de précaution :

- Celui-ci dicte de ne pas user de l'incertitude ou du manque de connaissances pour retarder “l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement”. Autrement dit, le doute doit mener à des mesures de précaution et non à l'inaction. Aujourd'hui, bien que les données soient insuffisantes et fragmentées, elles indiquent néanmoins clairement un état de fait nécessitant l'application du principe de précaution de toute urgence⁵.

=> La pêche profonde n'incorpore aucune notion de postérité ou de valorisation des services écosystémiques :

- En détruisant les écosystèmes vulnérables, en altérant les autres et en menaçant les espèces, la pêche profonde met en péril la productivité des milieux profonds ainsi que la fonction de mémoire génétique, de “banque ADN” des océans. Les impacts futurs de cette activité sont inconnus et impossibles à évaluer aujourd'hui⁶. On peut néanmoins supposer que les conséquences à long terme de cette activité de court terme seront sans commune mesure avec les quelques richesses créées ponctuellement. Autrement dit, en raison de leur exceptionnelle vulnérabilité et de leur très faible -voire nulle- capacité à se régénérer, les milieux profonds bénéficient plus à l'humanité en étant préservés et fonctionnels (services écosystémiques, valorisation de la biodiversité, capital génétique et biotechnologique) qu'en étant exploités par une poignée d'individus pendant quelques décennies. La faible ou non-renouvelabilité des milieux profonds ne justifie pas la création de richesses individuelles limitées dans le temps et n'autorise pas leur appropriation court-termiste par quelques-uns. Par le risque inéquitable qu'elles font peser sur les générations futures, les pêches profondes ne sont pas non plus éthiques.

“La tâche la plus critique à laquelle est confrontée l'humanité est la création d'une vision partagée d'une société durable et désirable, qui pourrait produire une prospérité permanente, connaissant les contraintes biophysiques du monde réel de telle façon qu'elle soit juste et équitable pour toute l'humanité, aux autres espèces, et aux générations futures⁷”.

=> Les ressources profondes de plus en plus refusées par les consommateurs :

Les pêches profondes alimentent un marché exclusivement “riche” (pays développés) pour lequel les ressources profondes constituent une commodité et nullement un besoin. En outre, une tendance émerge qui voit les consommateurs des pays industriels réclamer des produits “durables” et éthiques, que les pêches profondes ne peuvent leur garantir. En conséquence de quoi, les distributeurs sont de plus en plus nombreux à retirer les ressources profondes de leur offre.

⁵ “The rate at which scientific progresses lags well behind the rate at which deep-water fisheries develop. It often seems, in fact, that a fishery may be over before scientific study begins in earnest.” In R. L. Haedrich, N. R. Merrett and N. R. O'Dea, Can ecological knowledge catch up with deep-water fishing? a North Atlantic perspective. Fisheries Research, Volume 51, Issues 2-3, May 2001, Pages 113-122.

⁶ « Even if we know what is coming out of the deep sea in any given year, we do not know to what extent this harvest is sustainable as an on-going flow of value, and to what extent it represents unsustainable stock depletion, giving only a short-term provisioning service, but with long-term costs in terms of reduced options for future provisioning, and perhaps reduced ecosystem function and biodiversity. » Questionnaire HERMIONE.

⁷ Costanza, R. 2000. Visions of alternative (unpredictable) futures and their use in policy analysis. Conservation Ecology 4(1): 5.

PECHES PROFONDES

En conclusion, selon l'avis des groupements de chercheurs spécialistes des habitats profonds, il apparaît que la poursuite des activités de pêche en profondeur porterait la promesse d'une érosion accélérée de la biodiversité, d'extinctions d'espèces et de transformation des océans profonds en déserts.⁸

Puisqu'il s'avère qu'une exploitation écosystémique durable est très improbable et que les conditions pour que ce soit le cas ne sont pas encore réunies, nous recommandons un arrêt progressif des pêches profondes (- de 200) à moins que leur innocuité environnementale et leur durabilité ne soient établies.

Plus généralement, nous recommandons d'adopter un changement d'attitude globale vis-à-vis des profondeurs et de les envisager comme réservoirs de biodiversité et refuges de reproducteurs (y compris pour les espèces de surface) et d'envisager la fermeture des pêcheries.

En regard des constats scientifiques, écologiques et économiques, et en accord avec le constat fait par les chercheurs⁹, nous appelons à la mise en place des réformes qui s'imposent depuis longtemps :

« Given the fishing down and related trends (...), it appears **rather urgent to now implement the reforms long proposed by most fisheries scientists and economists: to radically reduce fishing capacity notably, by abolishing the government subsidies that keep otherwise unprofitable fleets afloat and to strictly enforce various equipment restrictions.**

Such measures may not allow us to increase future landings, i.e. to continue to meet an ever-increasing human demand. Rather, these measures may allow us to sustain what we have, and which we are in the process of losing.

(...)

As another important change, **we will have to re-establish**, as also demanded by the WSSD, **the refugia earlier fish populations enjoyed**, and which made it possible for some of our fisheries to last for centuries, although they were unregulated. **Some of these refugia, now called 'marine reserves' or no-take zones, should be inshore, to protect coastal species; some will have to be large and offshore to protect oceanic fishes.** The alternative is that we lose many of the species upon which our fisheries have so far depended.

No-take marine reserves will have to be perceived not as scattered and small concessions to conservationist pressure, but as a legitimate and obvious management tools, required for preventing the entire distribution area of various exploited species from being accessible to fishing. Indeed, avoiding the extinction of species previously protected by their inaccessibility to fishing gear should become a major goal for future management regimes. **This [will] enable fisheries, for the first time in their history, to become truly sustainable ».**

AIDES PUBLIQUES

⁸ "Business as usual" will result in continued depletion of biodiversity and fishing down the marine food web will intensify, leading ultimately to the transformation of marine ecosystems into dead zones." Questionnaire HERMIONE.

⁹ Daniel Pauly, Reg Watson, and Jackie Alder, *Global trends in world fisheries: impacts on marine ecosystems and food security*. Philos Trans R Soc Lond B Biol Sci. 2005 January 29; 360(1453): 5–12.

Dans un contexte de surcapacité, de nécessaire et substantielle réduction de l'effort de pêche, de réforme de la PCP et de volonté d'encourager une pêche rentable et pourvoyeuse d'emplois, sous la contrainte d'un déficit public important et d'une recherche scientifique coûteuse et indispensable à la bonne conduite des pêches mais de moins en moins dotée, nous recommandons la cessation des aides publiques directes ou indirectes à destination des activités destructrices et court-termistes qui mettent en péril les équilibres océaniques et les richesses qui pourront en découler, y compris socio-économiques, si les océans sont maintenus comme des entités écologiques fonctionnelles.

CHALUT PROFOND

Dans le souci d'atteindre les objectifs internationaux de durabilité proposés par l'Europe : objectifs de gestion durable des pêches d'ici 2015 et d'élimination des pêches destructrices d'ici 2012, en vertu de l'approche écosystémique et du principe de précaution, à la lumière de l'échec des pêches profondes à passer le test de la durabilité à ce jour, au regard des constats scientifiques, écologiques et économiques, en raison de la non-sélectivité et des impacts sur les habitats du chalut et de la fragilité structurelle de cet engin de pêche due à sa dépendance au gasoil et aux subventions publiques, et en accord avec la demande émanant de la communauté scientifique internationale, nous recommandons l'arrêt du chalutage profond comme méthode de pêche, selon un échéancier progressif d'ici 2012 avec des modalités d'accompagnement pour la sortie de flotte ou pour la reconversion pour les navires concernés.

2. Vers une « durabilité écosystémique »

Nous proposons que la gestion des pêches tienne dorénavant compte de la durabilité au regard de l'approche écosystémique : il ne suffit pas de viser la durabilité seule dans une approche monospécifique, mais de tenir également compte des données environnementales (captures accessoires, impact sur les habitats, relations proie-prédateur, couplage benthos/pelagos...).

Atteindre la durabilité écosystémique dans la gestion des pêches se traduit notamment par une régulation des zones de pêche, des engins, des profondeurs pêchées, l'inversion de la charge de la preuve (le fait d'avoir une certitude démontrée de l'innocuité des pêches et de leur durabilité pour procéder à l'exploitation) et l'application *stricto sensu* du principe de précaution.

- **SUIVI SCIENTIFIQUE DES PECHEES**

- Dès maintenant, assurer 100% de couverture en observateurs scientifiques, indépendants et assermentés.

- **ADAPTATION DES METHODES DE PECHE**

- En ce qui concerne les profondeurs comprises entre le plateau et le début du talus, de 200 à 400 mètres, nous recommandons de lancer des expérimentations de méthodes de pêche sélectives et permettant de cibler les espèces productives en minimisant les prises accessoires et l'impact sur l'environnement.

- Étendre l'interdiction des filets maillants à partir de 200 mètres de profondeur, de façon permanente et sans dérogation (à l'origine en 2006, les règlements UE et NEAFC les

interdisaient de façon temporaire au-delà de 200m. mais depuis, des dérogations ont été accordées qui permettent la pêche au filet jusqu'à 600 m. de profondeur).

- **QUOTAS POUR LES PRISES ACCESSOIRES (« bycatch quotas »)**

- Établir des limites maximales de prise pour les espèces capturées accidentellement (« bycatch quotas »), qui déclenchent la fermeture de la pêche. S'assurer que les quotas ne s'appliquent pas qu'aux débarquements des espèces concernées mais également aux captures elles-mêmes. Assurer 100% de couverture des observateurs embarqués indépendants et assermentés pour le respect de ces quotas et un suivi précis des prises accessoires et rejets.

- Faire en sorte que la fixation des seuils appropriés soit déterminée par des experts scientifiques, par exemple ceux ayant évalué les espèces pour le classement UICN, et que leurs recommandations soient appliquées *stricto sensu*.

- Concernant les élastomobranches et les espèces que la liste rouge des espèces menacées de l'UICN classe entre « Vulnérable » et « En danger critique d'extinction », nous recommandons un niveau de capture nul.

- **S'assurer que ces seuils s'appliquent à l'ensemble du stock, c'est-à-dire qu'ils soient cohérents avec la structure biologique des populations** et qu'ils s'appliquent à l'ensemble des zones du CIEM (la cohérence doit être génétique ou biologique selon le stock, et non administrative selon les carrés statistiques du CIEM).

- **FERMETURES PERMANENTES**

« To date, the impact of fishing activities on the biodiversity of the marine environment constitutes the principal reason called upon for the creation of marine protected areas (MPAs) in the high seas. Within the framework of precautionary- and ecosystem-based approaches, MPAs (in particular areas closed to certain fishing activities) could constitute valuable means to reduce the impact of fishing on vulnerable marine habitats and species. Such impacts are particularly acute in fisheries of deepwater demersal species, both because of the use of non-selective gears that potentially impact fragile habitats, and because they often target marine species with low productivity which cannot sustain high rates of exploitation. » FAO¹⁰.

Il existe une urgence réelle à protéger les océans dits « profonds » (au-delà de 200 m) car la zone concernée est en réalité beaucoup plus petite que ce qu'on imagine : la zone comprise entre 250 et 2000 m ne représente que 8,2% des fonds océaniques. Or c'est entre 200 et 1000 m. de profondeur que se concentre la plus grande richesse d'espèces marines. Transformer irrémédiablement cet espace est à portée de la technologie actuelle, c'est pourquoi il est nécessaire d'agir très rapidement.

Aujourd'hui, environ 12% des écosystèmes terrestres sont protégés contre seulement 0,6% des océans¹¹ (2,2 millions de km² en 2006) en AMP et 0,01% en réserves marines (36 000 km²).

Les évaluations scientifiques extensives ont établi que seule une fermeture permanente (no-take zone) à toutes les activités anthropiques, y compris la pêche récréative, permettait de remplir les objectifs recherchés : la préservation des stocks, de la biodiversité et des

¹⁰ <http://www.fao.org/fishery/topic/16204/en>

¹¹ Chiffres 2006 ciés dans « The Science of Marine Reserves » produit par le Partnership for Interdisciplinary Studies of Coastal Oceans.

écosystèmes¹². Il faut s'assurer que ces objectifs ne soient pas réalisés par des fermetures dans des zones trop profondes pour qu'on puisse y pêcher, comme c'est le cas aux Etats-Unis ou en Nouvelle-Zélande.

Etant donné que les premiers passages des engins de pêche sont les plus ravageurs pour les structures tridimensionnelles, il semble logique de chercher en priorité à éviter la destruction d'habitats encore vierges ou faiblement impactés et de les fermer à la pêche.

- Placer immédiatement tous les écosystèmes marins vulnérables (EMV) connus et/ou identifiés géographiquement dans des zones fermées à la pêche¹³.

En ce qui concerne l'identification des EMV :

- Augmenter la cadence d'identification des EMV en multipliant les campagnes océanographiques.

- Centraliser les avis des professionnels sur la localisation des EMV.

- Utiliser d'autres moyens que l'identification *in situ* pour déclencher la fermeture de zones sensibles où des écosystèmes vulnérables se trouvent ou sont susceptibles de se trouver :

=> Utiliser les informations biogéographiques, comme recommandé dans la résolution 64/72, pour fermer les zones où des VME sont *susceptibles* d'exister.

=> La cartographie prédictive basée sur une modélisation de l'emplacement des écosystèmes vulnérables : en particulier les logiciels développés par Andrew Davies et John Guinotte qui permettent de localiser les structures tridimensionnelles selon des données de courants, masses d'eau, les propriétés physico-chimiques des océans et leur topographie. Ces outils, d'une grande acuité et fiabilité, sont retenus par le réseau d'experts ONU/UICN « The Global Ocean Biodiversity Initiative » (GOBI¹⁴) pour identifier les EMV.

- Fermer tous les monts sous-marins à la pêche jusqu'à ce que preuve soit faite qu'une exploitation non impactante et durable peut s'y développer. Les monts sous-marins forment des « habitats prioritaires » selon la CBD (2009) et sont inscrits sur la liste des habitats à protéger en priorité de la convention OSPAR depuis 2004.

- Fermer les canyons sous-marins à la pêche jusqu'à ce que preuve soit faite qu'une exploitation non impactante et durable peut s'y développer.

- Créer de très grandes zones protégées et attribuer à la zone fermée un rayon de protection bien plus large que celui de l'EMV supposé ou identifié. Les chercheurs¹⁵ qui

¹² Voir le rapport dirigé par Jane Lubchenco « The Science of Marine Reserves » produit par le Partnership for Interdisciplinary Studies of Coastal Oceans. Après une évaluation globale des bénéfices associés aux réserves marines, le groupe de chercheurs a établi qu'elles avaient mené à une augmentation moyenne des biomasses de : + 446%, densité des organismes vivants + 166%, taille des animaux + 28%, densité des espèces + 21%.

¹³ Cf. dispositions des résolutions 61/105 et 64/72 de l'AGNU.

¹⁴ The GOBI initiative began in early 2009 as the German Government, in its capacity as CBD President, provided core funding to IUCN (International Union for the Conservation of Nature). IUCN, with the support of the German Federal Agency for Nature Conservation (BfN), is now collaborating with the CBD Secretariat and a growing number of scientific partners to provide technical support. Primary partners include the Census of Marine Life, a global network of researchers from over 80 countries, the Ocean Biogeographic Information System (OBIS), Duke University's Marine Geospatial Ecology Lab (MGEL), UNEP's World Conservation Monitoring Center and the Marine Conservation Biology Institute (MCBI). Many other scientists, scientific institutions and conservation organizations are involved as well.

¹⁵ Bailey, DM et al. (2009) Long-term changes in deep-water fish populations in the northeast Atlantic: a deeper reaching effect of fisheries? Proceedings of the Royal Society B, published online 11 March 2009. "This unexpected phenomenon has important consequences for fisheries and marine reserve management, as this would indicate that the impacts of fisheries can be transmitted into deep offshore areas that are neither routinely monitored nor considered as part of the managed fishery areas".

ont montré l'étendue de l'impact des pêches bien au-delà des profondeurs pêchées sont sceptiques sur le fait que les plans de protection de l'Atlantique NE tels qu'ils existent aujourd'hui soient à même de fournir le niveau de protection nécessaire aux poissons profonds. Ils estiment que les AMP devraient être beaucoup plus vastes que les zones de protection des coraux.

Augmenter les contrôles et la surveillance de façon à assurer que les dispositions légales et réglementations soient appliquées. Faire en sorte que les sanctions et amendes en cas de fraude soient conséquentes et réellement dissuasives et qu'elles s'appliquent aux personnes responsables, y compris propriétaires et opérateurs de pêche. Renforcer les contrôles et sanctions en cohérence avec -et selon- l'article 19 de l'Accord sur les Stocks Chevauchants (UN Fish Stocks Agreement).

3. Cadre légal

Nous recommandons que la France propose à l'UE de suivre les recommandations comprises dans ce rapport.

Nous recommandons d'aligner le droit communautaire sur le droit international en matière de gestion des pêches profondes et de s'assurer que les dispositions des résolutions onusiennes, en grande partie proposées et défendues par l'UE à l'ONU, deviennent le standard des règlements communautaires.

Selon les normes internationales et européennes, nous recommandons les actions suivantes pour la gestion des pêches profondes, en haute mer comme dans les eaux communautaires :

un arrêt progressif des pêches profondes (- de 200) à moins que leur innocuité environnementale et leur durabilité ne soient établies par une étude d'impact environnemental préalable selon les critères des directives FAO¹⁶ (paragraphe 47) et tant qu'une évaluation des stocks n'est pas réalisée (résolutions 61/105 et 64/72).

- l'application des dispositions des résolutions onusiennes à tous les organismes profonds capturés ou concernés par la pêche profonde.

- l'application des dispositions onusiennes à l'intérieur comme à l'extérieur des zones pêchées.

Exception pour la move on rule :

- En ce qui concerne la règle de rencontre des écosystèmes vulnérables (la move on rule), rejeter les seuils arbitraires de détermination des EMV qui ont été fixés jusqu'à présent au sein des ORP (NAFO et NEAFC) et appeler à la révision totale de cette règle qui, de l'avis d'une majorité de chercheurs, ne permet aucunement la protection des écosystèmes vulnérables.

- La présence d'une espèce « indicatrice » d'un EMV devrait engendrer la fermeture immédiate de la zone jusqu'à ce qu'une étude d'impact soit réalisée.

Atteindre les objectifs internationaux de gestion durable et de restauration des stocks fixés d'ici 2015 implique une réduction de l'effort de pêche :

« Maintaining or restoring fish stocks at levels that are capable of producing maximum sustainable yield is a legal obligation under the United Nations Convention on the Law of the Sea (UNCLOS) and has been given the deadline of no later than 2015 in the Johannesburg Plan of Implementation of 2002. (...) Stock assessment data of all major fish stocks of the Northeast Atlantic (...) shows that, if current fishing pressure continues, 91% of the European

¹⁶ UN FAO International Guidelines for the Management of Deep-Sea Fisheries in the High Seas.

stocks will remain below target. If European ministers in charge of fisheries were serious about meeting their obligations, they would have to reduce drastically fishing pressure and halt fishing completely on some stocks. But even if fishing were halted in 2010, 22% of the stocks are so depleted that they cannot be rebuilt by 2015. If current trends continue, Europe will miss the 2015 deadline by more than 30 years. (...) From a legal perspective, such repeated enactment of fisheries management measures, which are incapable of maintaining or restoring B_{msy} , does not comply with the requirements contained in UNCLOS and may constitute a breach of the precautionary principle of European Community law.¹⁷ »

« If European Governments are serious about meeting their obligations to the Law of the Sea, the Code of Conduct for Responsible Fisheries, the Johannesburg Plan of Implementation and the precautionary principle, they will have to reduce drastically fishing pressure and halt fishing completely on some of the European stocks. The socio-economic impact of such reductions on fishermen, boat owners and fish-processing industry has been assessed (...). But given the ability to rebuild some stocks even within relatively short periods, the respective cost will, in all likelihood, be overcompensated by medium to longer term gains in production and earnings. »

Rappel de la recommandation émise par la FAO dans le Plan d'Action International pour la Gestion de la Capacité de Pêche, paragraphe 9 (iv).

« 9. La gestion de la capacité de pêche devrait reposer sur le Code de conduite pour une pêche responsable et tenir compte des grands principes suivants: (...)

iv. Conservation : La gestion de la capacité de pêche devrait être conçue de manière à permettre la conservation et l'utilisation durable des stocks de poissons et la protection de l'environnement marin, compte tenu de l'approche de précaution, de la nécessité de limiter les captures accessoires, le gaspillage et les rejets et d'assurer des pratiques de pêche sélectives et respectueuses de l'environnement, la conservation de la diversité biologique du milieu marin, et la protection des habitats, en particulier ceux présentant un intérêt particulier. »

¹⁷ Rainer Froese & Alexander Proelß, Rebuilding fish stocks no later than 2015: will Europe meet the deadline? Fish and Fisheries, January 2010.

B. RECONVERSIONS ET SORTIES DE FLOTTE

- **RECONVERSION VERS PLUS DE SELECTIVITE**

En ce qui concerne les profondeurs comprises entre 200 et 400 mètres,

Nous recommandons instamment de n'autoriser la mise en œuvre de plans de reconversion et/ou d'accompagnement technique qu'à la seule condition que les stocks ciblés aient fait préalablement l'objet d'évaluations scientifiques confirmant qu'une exploitation durable et écosystémique est envisageable à leur propos.

- En ce qui concerne les profondeurs comprises entre le plateau et le début du talus, de 200 à 400 mètres, nous recommandons de lancer des expérimentations de méthodes de pêche sélectives (casier, nasse, palangre,...) et permettant de cibler les espèces productives en minimisant les prises accessoires et l'impact sur l'environnement.

- **PLANS DE SORTIE DE FLOTTE**

Il nous semble logique d'inscrire dans un PSF prochain, une partie des quelques bateaux qui représentent la quasi-globalité des captures.

Nous recommandons également de ne pas permettre un redéploiement de l'effort vers d'autres pêcheries déjà en limite de capacité.

Enfin, nous recommandons d'accompagner les plans de sortie de flotte par :

- une reconversion des navires vers d'autres utilisations (recherche océanographique, contrôle,...) ce qui permettrait de maintenir une partie importante des emplois embarqués
- Des barrières pour empêcher l'accès à la pêcherie à de nouveaux navires entrants
- Un contrôle et d'un plan de gestion de la pêcherie concernée par le PSF

- **ANTICIPER LES EFFETS DOMINO**

Un arrêt prochain de la pêche profonde industrielle est identifié par les pêcheurs artisans comme une menace très réelle pour l'équilibre des forces de pêche se déployant sur la bande côtière. Il est donc indispensable d'éviter le report de l'effort de pêche dans des zones déjà saturées.

De même, nous mettons en garde contre les effets écosystémiques que comporte un report de l'effort de pêche sans que son impact ait été évalué au préalable, notamment dans le cas d'un report sur des espèces pélagiques.¹⁸ »

Le phénomène de cascades trophiques avec explosion de la biomasse de méduses qui a été observé dans de nombreuses zones (Japon, Benguela, Mer Noire, Mer Caspienne etc.)

¹⁸ « There is also likely to be pressure to shift the excess capacity to other fishing grounds or to develop new fishing grounds, sometimes with the aid of government assistance. For example, a number of countries and country groupings assist their fleets by providing payments for access to other countries' waters or to undertake joint ventures. As these payments are not generally recouped from the fishers, they may be considered to comprise a subsidy. There are also cases where subsidies are provided to undertake exploratory fishing in order to develop new fishing grounds with at least partly the objective of soaking up excess capital" in Subsidies and deep-sea fisheries management: policy issues and challenges, A. Cox OECD, Fisheries Division.

est lié en premier lieu à la surexploitation des poissons planctonivores pélagiques (sardines, anchois, harengs). Les analyses ont montré que l'un des effets à craindre de la surexploitation des espèces benthiques et démersales est précisément ce report de l'effort de pêche sur les stocks de pélagiques¹⁹. Or ce mouvement a déjà largement cours en France²⁰, nul besoin de l'amplifier, comme le rappellent plusieurs études et synthèses de l'IFREMER²¹.

PROPOSER DE PORTER TOUTES CES MESURES AU NIVEAU EUROPEEN ET DES ORGP :

Nous recommandons que la France porte les mesures recommandées ici au niveau international en commençant par l'UE, mais aussi auprès des ORP, en particulier NEAFC, NAFO et la CGPM.

En particulier, nous demandons à la France à faire pression sur la NEAFC pour que celle-ci fasse respecter les avis du CIEM à l'intérieur de la zone (cf. quota empereurs conservé par les Iles Féroé et même pas atteint.)

• **ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE**

Nous recommandons que les reconversions vers des méthodes de pêche sélectives et durables et que les PSF s'accompagnent d'un système de compensations financières, à déterminer par les autorités compétentes.

Nous recommandons de privilégier le facteur humain (aide au revenu, formation, apprentissage...), la recherche (méthodes de pêche alternatives, plans de gestion,...) et la reconversion des navires vers d'autres utilisations que la pêche.

¹⁹ Anthony J. Richardson et al., The jellyfish joyride: causes, consequences and management responses to a more gelatinous future. *Trends in Ecology & Evolution*, Volume 24, Issue 6, June 2009, Pages 312-322. Par exemple, dans le nord du Benguela, les méduses ont désormais remplacé les sardines dans l'écosystème car la surpêche a décimé ces dernières. On observe une situation similaire au Japon où la méduse géante *Nomura* a infesté les eaux autrefois occupées par des bancs gigantesques de sardines. Idem en Mer Noire et en Mer Caspienne où les cténophores ont envahi l'espace écologique historiquement occupé par les anchois.

²⁰ Fabien STEINMETZ, Olivier THEBAUD, Fabian BLANCHARD, P LE FLOCH, J BIHEL, *A bio-economic analysis of long term changes in the production of French fishing fleets operating in the Bay of Biscay*. Aquatic living resources, 2008/07, Volume 21, Issue 3, Pages 317-327.

²¹ Thébaud O., Daurès F., Girard S., Guyader O., Le Floc'h P, Le Gallic B., Mongruel M., *Données récentes sur la situation économique du secteur de la pêche en France*. UMR-AMURE, 30 juin 2008.

C. RECHERCHE

Programmes de recherche à privilégier :

- Un suivi des effets de la pêche devrait au minimum avoir lieu au-delà des profondeurs pêchées et celles-ci devraient être incluses dans les plans de gestion des pêches profondes.
- Etude sur l'effet des subventions.
- Valorisation financière de la biodiversité et des services écosystémiques des milieux profonds.
- Couplages benthos / pélagique, productivité des écosystèmes.
- Sélectivité et réponses chimico-olfactives des poissons aux appâts.
- Un vaste programme international de recherche dédié exclusivement aux requins profonds pour en déterminer, au minimum, les paramètres biologiques et écologiques, le rôle dans la chaîne trophique, la résilience, l'état des populations.
- Etude de marché approfondie sur le squalène et le marché parallèle : producteurs, importateurs, industries, volumes, etc. Par exemple, le site de l'UICN recommande de réaliser des études sur l'effet du prix du squalène sur les prises de requins.
- Les effets à long terme des pêches profondes sur le milieu et les espèces.